

**MAIRIE
DE
NOYELLES SOUS LENS
62 221**

CANTON DE NOYELLES SOUS
LENS

Arrondissement de Lens

Département du Pas de Calais

Téléphone : 03.21.13.02.30

Télécopie : 03.21.13.02.40

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Noyelles-sous-Lens,

**Monsieur Alain ROGER
MAIRE de Noyelles sous Lens**

62221 NOYELLES-sous-LENS

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Objet : procès verbal de la réunion de conseil municipal du mercredi 23 juin 2010.

Rédigé et dactylographié le 24 juin 2010. Corrigé les 09 et 12 juillet 2010, le 03 septembre 2010 –
transmis le : 03 septembre 2010

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2010**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM.Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine BANACH, Adjoints, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Jacqueline FROMONT, Philippe HERBEZ, Louis ALEXANDRENNE, Daniel WAWRZYNIAK, Martine STRAPPE (jusque 19h30), Cathy CZAJKOWSKI, Emmanuelle DHONDT, Jamilla MOUTAOUAKIL, Marie-Hélène GUEYDON, Jacques BRASSART, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ (18h40), Maryvonne POULAIN, Michel GUILBERT (jusque 19h30), Christelle CALVIN, Micheline MAYEUX, Laurent DOLINSKI, Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Valérie PICHARD (procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK), Hervé JANISZEWSKI (procuration à Alain ROGER), Annie DELANNOY (procuration à Sandra BLANCHARD), Philippe CERF (procuration à Maurice BERNARD), Adjoints.*****

Monsieur André LEFER a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.

*- **Monsieur Le Maire** : avant de commencer la séance du conseil, je vous demanderai d'éviter de parler tous en même temps. Nous avons eu lors de la retranscription du dernier conseil municipal énormément de difficultés pour écouter la séance.*

Si aujourd'hui, vous pouviez être un peu discipliné et essayer de parler chacun votre tour, cela éviterai pas mal de relecture derrière et d'écoute à nouveau.

Donc, si vous pouviez parler les uns après les autres.

*- **Monsieur Jacques BRASSART** : Monsieur Le Maire, s'il vous plaît. Avant de commencer la séance, je pourrais émettre un vœu ? Le déroulement du conseil municipal ne se fasse pas comme l'on voit d'avance.*

Si nous pouvions prendre un peu plus le temps, je crois que cela arrangerait plusieurs personnes.

- Monsieur Le Maire : je ne suis pas pressé du tout. Je déroule le conseil municipal, si vous avez des questions à poser, vous posez des questions. Je ne vais pas m'attarder non plus sur des points sur lesquels il ne faut pas s'attarder.

- Monsieur Jacques BRASSART : quelque fois, nous avons du mal à suivre.

- Monsieur Le Maire : moi, j'ai le temps. Donc aucun souci à se faire, si vous avez des questions, je suis là.

1) Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2010 :

- Monsieur Le Maire : y a-t-il des observations ?

- Madame Maryvonne POULAIN : oui. Cette fois-ci, Monsieur Le Maire, j'ai un micro.

- Monsieur Le Maire : que j'ai testé tout à l'heure.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous l'avez peut-être débranché car tout à l'heure, il était branché.

Oui, ça fonctionne. Et au moins cette fois-ci, Monsieur Le Maire, vous comprendrez qu'avec un micro, on m'entendra mieux.

Pour le procès-verbal, effectivement, il y a tellement de choses à redire, que l'on va faire tout simple.

Juste rectifier trois petites choses.

A la page 8, mon intervention, jusqu'à nouvel ordre je ne participe pas aux réunions du Bureau Municipal.

Il a du y avoir un petit problème.

« Nous avons une réunion de Bureau Municipal », non, moi j'ai parlé qu'on avait eu un compte-rendu de Bureau Municipal qui est arrivé juste le lendemain de l'installation des « gens du voyage » entre guillemets car pour ma part, j'appelle cela des non sédentaires, et qui nous apprenait que nous ne pouvions pas mettre une borne rétractable parce qu'il y avait de l'humidité.

J'avais juste dit, que ça nous avait un peu surpris de recevoir un compte-rendu de bureau le lendemain de l'installation, alors que nous avions fait le choix il y a un an.

Après, page 46, c'est toujours la même chose, problème de micro. Puisque l'on parlait de gâchis de papier. Concernant les commissions. J'ai parlé de ne pas imprimer tous les documents et non pas d'incriminer tous les documents. C'était imprimer.

- Monsieur Maurice BERNARD : je me permets Monsieur Le Maire d'intervenir, car dans la phrase c'est vrai que nous pouvons entendre « incriminer ».

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais c'était imprimer. Page 48.

- Monsieur Maurice BERNARD : page 46.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, page 48. Parce que franchement, quand on nous dit à nous de ne pas imprimer tous les documents.

Parce que quand on a une annexe, c'est inscrit : respecter l'environnement, n'imprimer que si nécessaire.

Voilà, et puis bon page 50, parler du gâchis de papier, c'était bon de le rappeler. Parce que ça a quand même été remis dans le PV de la même façon sauf les mots annexes où il y avait trois pages inutiles.

Non mais ça Monsieur Le Maire après vous reviendrez sur le point de la réunion FINAXIOM.

*- Monsieur Le Maire : concernant ce compte-rendu, quels sont ceux qui sont pour ?
Quels sont ceux qui sont contre ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?*

Adopté à la majorité, cinq abstentions.

2) – Adoption du compte-rendu du Bureau Municipal du 10 juin 2010 :

- MAISON RELAIS :

Madame Valérie PICHARD-DELVALLEZ propose au Bureau Municipal le projet de maison relais.

Les maisons relais constituent une forme d'habitat adapté pour répondre aux besoins des personnes à faible niveau de ressources en situation d'isolement ou d'exclusion sociale et qui se trouvent dans l'incapacité d'intégrer à court terme un logement ordinaire.

Combinant logements privatifs et locaux collectifs, elles visent à recréer du lien social en proposant à leurs résidents un logement autonome dans un cadre de vie convivial et rassurant autour de la présence quotidienne de l'hôte.

En effet, la tour Anjou située rue Ampère, dont LTO HABITAT est propriétaire, pourrait faire l'objet d'une réhabilitation destinée à accueillir ce type de structure.

Ce projet pourrait être porté en collaboration par la commune et par l'APSA.

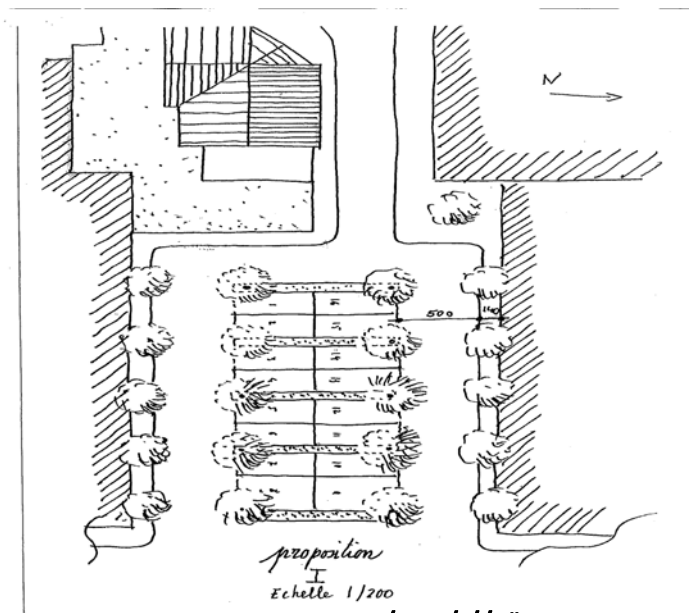
Afin de discuter de vive voix sur cette proposition, et afin de l'inscrire dès à présent dans une démarche partenariale entre LTO HABITAT, l'APSA et la commune de Noyelles-sous-Lens, un rendez-vous entre les trois partenaires est prévu le mardi 15 juin 2010.

- AMENAGEMENT DU PROLONGEMENT DE LA RUE DE LOISON :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu trois propositions de l'architecte Marc BREITMAN pour l'aménagement du prolongement de la rue de Loison.

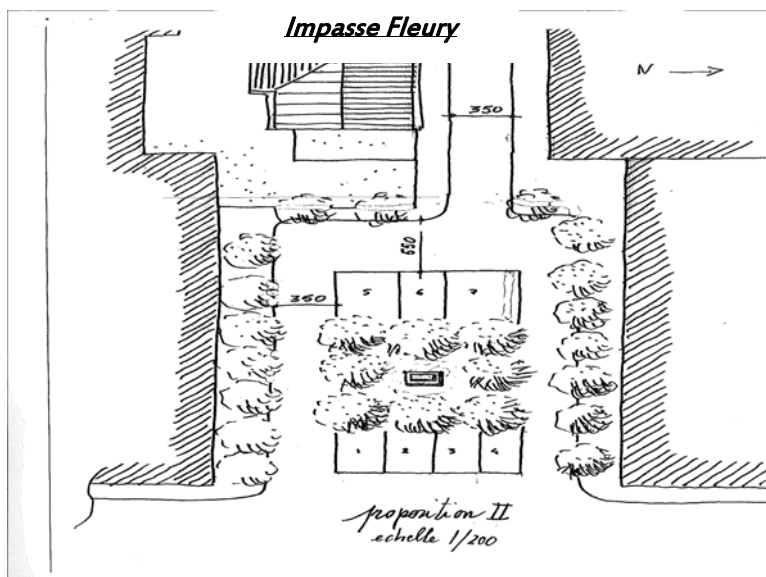
1^{ère} proposition : alignement d'arbres, plantes tapissantes toutes les deux places : 16 places de stationnement.

Impasse Fleury



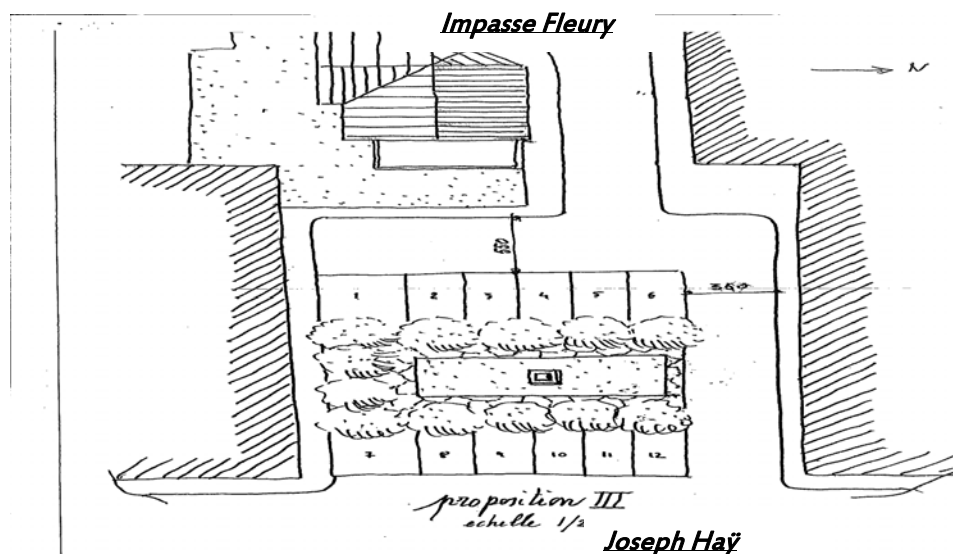
Joseph Hay

2^{ème} proposition : placette avec monument (sculpture) ou fontaine : 7 places de stationnement dont 2 handicapés.



Joseph Hay

3^{ème} proposition : placette avec monument ou fontaine : 12 places de stationnement dont 2 handicapées.



Le Bureau Municipal a retenu de principe, la proposition n°1.

- MULTI-ACCUEIL :

Madame Sandra BLANCHARD informe le Bureau Municipal que suite à une enquête réalisée auprès des parents, il ressort que les familles souhaiteraient une ouverture du multi-accueil le lundi.

En outre, la fréquentation du mercredi pour le multi-accueil est moins élevée que les autres jours de la semaine, ceci en raison du nombre de temps partiel (80%) instauré au sein des familles.

Afin de répondre aux besoins existants, dès septembre 2010, le multi-accueil ouvrira donc ses portes le lundi de 7h45 à 18h00.

Le mercredi restera ouvert le matin de 8h00 à 12h00 pour 10 enfants sans repas.

Ainsi, le besoin du lundi est satisfait, tout en ne pénalisant pas les familles pour le mercredi.

- REMPLACEMENT DE PANNEAUX DE BASKET AU COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE :

Une consultation a été lancée pour le remplacement de panneaux de basket au Complexe Sportif Léo Lagrange. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise SPORT FRANCE pour un montant de 914,40 €TTC.

Avis favorable du Bureau.

- REFECTION DU SOL SOUPLE DE L'AIRE DE JEUX DE L'ECOLE BASLY :

Une consultation a été lancée pour la réfection du sol souple de l'aire de jeux de l'Ecole Basly.

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise BONNET pour un montant de 7 911,44 €TTC.

Avis favorable du Bureau.

- DESENFUMAGE SALLE N° 1 DU COMPLEXE SPORTIF :

Lors de la vérification de désenfumage au Complexe Sportif Léo Lagrange, un lanterneau de la salle n° 1 ne fonctionnait pas. La Société AGREG, dans son rapport, a spécifié le très mauvais état de l'ensemble des lanterneaux de désenfumage.

Il y a lieu de remplacer l'ensemble des lanterneaux au nombre de 5.

Montant des travaux : 14 432,40 €TTC.

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire informe le Bureau Municipal des subventions qui nous ont été attribuées :

Conseil Général : une subvention de 83 012,52 € pour les travaux de rénovation de la salle de sport du Complexe Sportif Léo Lagrange. Les travaux concernent la réfection de la toiture terrasse des sanitaires de la salle de lutte et le remplacement de l'installation de production et de distribution de l'eau chaude sanitaire.

DGE au titre de l'année 2010 : subventions de 20 121,57 € et de 7 549,27 € pour les travaux de rénovation de la salle de sport du Complexe Sportif Léo Lagrange. Les travaux concernent la réfection de la toiture terrasse des sanitaires de la salle de lutte et le remplacement de l'installation de production et de distribution de l'eau chaude sanitaire.

- RECYTECH :

Monsieur le Maire informe le Bureau Municipal qu'il avait rencontré les sociétés RECYTECH et VARET concernant la décharge existante dans la bretelle de raccordement à l'A21 à partir de la rue du 10 Mars.

Trois sociétés ont été sollicitées pour établir des devis pour l'enlèvement des déchets :

SMDR	: 22 360 €HT
SAGETRA	: 41 300 €HT
NICOLLIN	: 34 310 €HT

Après débat, le Bureau Municipal a décidé qu'un rendez-vous devra être sollicité auprès de Mme le Sous-Préfet de LENS afin de lui évoquer la situation et le statut de cette voirie.

- TRAVAUX SUR R.D. 162 ET 262 :

Par courrier en date du 3 Mai 2010, Monsieur TRONI nous informe que le Conseil général effectuera des travaux de réfection des couches de roulement sur la RD 262 (entre le giratoire de l'Europe et les bretelles d'accès et de sortie de l'A21), et des réfections ponctuelles rue Basly.

- Monsieur Le Maire : concernant ce compte-rendu, il y a un projet de maison relais sur la commune avec LTO HABITAT concernant la Tour Anjou.

C'est un projet que nous avons avec l'APSA et LTO HABITAT, pour répondre aux besoins de certaines personnes qui ont des ressources très faibles ou qui sont en situation d'isolement.

Cette tour serait exclusivement aménagée pour eux, avec une salle collective au niveau restauration et peut-être également la possibilité de faire une salle pour les associations.

C'est un projet que nous avons avec eux à moyen terme. Là nous sommes en pleine réflexion avec l'APSA et LTO, mais apparemment les deux parties seraient d'accord pour faire une maison relais dans cette tour Anjou.

Ensuite, il y aurait une modification des horaires au niveau du centre multi-accueil suite à la demande des parents.

Le centre multi-accueil ouvrirait le lundi de 7h45 à 18h00 et le mercredi il resterait ouvert le matin de 8h00 à 12h00 pour dix enfants mais là sans restauration.

Ensuite, nous avons un panneau de basket à changer au complexe sportif pour un montant de 914,40 €

La réfection du sol souple au niveau de l'air de jeux de Basly. Cela sera fait durant les vacances scolaires pour un montant de 7 911,44 €.

Nous allons refaire tous les désenfumages dans la salle n°1 du complexe sportif. Pour un montant de 14 432,40 € T.T.C.

Et ensuite, nous avons des subventions du conseil général et de la DGE pour un montant de 83 012,52 € du Conseil Général et 20 121,57 € et 7 549,27 € au niveau de la DGE pour les travaux de réfection de toiture au niveau du complexe sportif Léo Lagrange.

Concernant RECYTECH, vous savez que la bretelle qui sert à RECYTECH pour accéder à l'autoroute, enfin à la A21 est dans un état déplorable. Nous avons eu plusieurs rencontres avec la société VAREZ et la société RECYTECH pour voir comment nous pouvions faire ensemble pour entretenir cette bretelle d'accès.

RECYTECH et VAREZ sont prêts à partager les frais avec nous, pour le nettoyage et la remise en état de cette voirie.

Il en aurait pour un montant, si on prend SMDR de 22 360,44 € T.T.C.

Mais néanmoins, moi dans un premier temps, j'ai demandé un rendez-vous avec Madame Le Sous-Préfet, parce que cette voirie, c'est une voirie privée qui appartient à la commune et elle donne accès à l'autoroute. J'aimerais bien savoir, en cas d'accident qui est responsable. Et qui est responsable, logiquement c'est Le Maire.

- Monsieur Bernard FINEZ : Le Maire.

- Monsieur Le Maire : j'ai demandé un rendez-vous avec Madame Le Sous-Préfet et je vais être reçu par le directeur de cabinet début juillet pour revoir avec lui quelles sont les modalités car j'aimerais bien, à la limite, si nous avons la possibilité, de faire reprendre cette voirie par l'Etat. Mais ça, je n'y crois pas trop.

Au départ, la DDE n'avait donné qu'un accord de principe mais c'était un accord oral et non un accord écrit.

Là, lors du prochain conseil municipal, je vous en dirai plus au niveau de cette réunion avec le Sous-Préfet.

- Monsieur Bernard FINEZ : et la signalétique au niveau de la rocade, ne permet pas de savoir qu'il y a une bretelle de sortie.

- Monsieur Le Maire : non, tout à fait.

- Monsieur Bernard FINEZ : les lignes sont continues, et il n'y a pas de fléchage d'entrée ou de sortie.

- Monsieur Le Maire : non, ce n'est pas une voie d'accélération normale comme toutes les voies d'accélération.

- Monsieur Bernard FINEZ : c'est litigieux.

- Monsieur Le Maire : oui Daniel.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : lors de la CLIS qui a eu lieu le 07 mai 2008, nous avons eu un petit débat sur les transports en camion, les transports en péniche, etc....

Ils nous ont quand même confiés une certaine inquiétude.

Eux fonctionnent par camion, ils n'ont pas le choix. Il faut ramener des produits, sortir des produits.

Et si jamais on agitait un peu trop le chiffon au niveau de cette voie, ils avaient peur que si jamais elle ferme, ils risquent d'avoir des gros soucis, étant donné que les poids lourds vont devoir passer par la ville.

Il suffirait que l'on est une interdiction de circuler de poids lourds, pour qu'ils ne puissent plus travailler.

- Monsieur Le Maire : de toute façon, il n'est pas question que, et c'est pour cela que je demande un rendez-vous avec Madame Le Sous-Préfet ou avec son chef de cabinet, qu'ils passent par la ville.

Ça c'est clair. Voir passer des dizaines et des dizaines de camions rue du 10 mars et dans le centre ville de Noyelles.

De toute façon, si on ne trouve pas, je vais dire une solution pour cette bretelle, moi de toute façon la rue du 10 mars sera interdite au 3 tonnes 5, ça c'est clair. Il n'est pas question qu'ils passent là.

La voirie en peu de temps est défoncée, elle est morte. Et dans le centre ville c'est pareil.

Mais, il faut éclaircir cette situation parce que là au niveau des responsabilités et en cas d'accident, ce sera moi.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : ils en étaient assez d'accord. Ils savent pertinemment qu'on vit comme cela sur un non dit. Quelque chose d'exceptionnel, qu'on laisse un peu flotter.

Mais eux, nous expliquent bien, que si jamais ils sont amenés à fermer cette bretelle, évidemment on va interdire la circulation en ville. Eux vont fermer.

Ils ne voient pas trop comment ils vont pouvoir faire. Aménager la navigation fluviale, c'est encore un peu tôt. Maintenant est-ce que c'est faisable.

Ça fait deux CLIS, auxquelles on assiste et à chaque fois on aborde le sujet.

Nous mettons en avant la navigation fluviale, puisqu'il faut faire circuler les péniches.

Et effectivement, ils utilisent déjà les péniches mais pas ici. Parce qu'ici pour l'instant ce n'est pas possible, il faut des aménagements particuliers.

Donc, ils avaient quand même l'esprit ouvert, ils sont assez conscients quand même des problèmes.

Ils nous ont dit clairement, que si jamais ils avaient des problèmes de circulation pour eux c'était la fermeture de l'entreprise.

Ce qui est assez embêtant, parce qu'il y a quand même au minimum, je ne sais plus, 60 salariés qui cotisent à la retraite et à la sécurité sociale.

- Monsieur Le Maire : 40 salariés jour et 40 salariés nuit.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ça fait 80, bon voilà. Eux sont conscients de la gêne qu'ils occasionnent, mais ils sont aussi conscients que si jamais ça va trop loin, ils risquent, ce n'est pas une menace, c'est simplement une information.

Nous avons déjà abordé le problème effectivement de pourquoi ils ne passaient pas systématiquement par cette voie, etc...

Donc ils nous expliquent bien que c'est le GPS, que systématiquement, ils surveillent. Quand le gars passe par le centre ville, il est attaqué à l'entrée de l'entreprise et redirigé.

Mais, voilà, ils nous ont bien expliqués cela.

Je voulais quand même aborder le sujet.

- Monsieur Bernard FINEZ : la solution est d'intervenir par les voies navigables.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui, je pense qu'ils ne l'ont pas dit ouvertement. Ils demandent un peu de temps, car ils le font déjà.

Ici techniquement ce n'était pas possible.

- Monsieur Bernard FINEZ : ils utilisent la route pour arriver justement sur un dépôt qui est sur les voies navigables pour charger les péniches et s'en aller avec.

Ils chargeraient directement derrière Harnes.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ils ont un souci au niveau d'un des produits. Je pense que c'est la poussière qui arrive qui est pulvérulent. Il faudrait une fabrication spécifique parce que ça arrive en camion fermé, donc en camion ? Et il n'existe pas de péniche pour cela.

Là, il faut une fabrication spécifique sur un gabarit spé ciné et c'est quelque chose qui est assez rare. Mais ils y ont pensés.

- Monsieur Bernard FINEZ : la solution est là.

- Monsieur Le Maire : après il y a toujours le souci du coût. Si on crée un quai de déchargement au niveau du canal, nous allons être obligés de faire un quai, une voirie. Qui va prendre en charge ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je pense qu'ils sont assez, financièrement, ils sont prêts à faire des concessions.

Enfin, moi j'ai ressenti cela, c'est mon avis personnel.

- Monsieur Le Maire : des concessions, oui, mais à prendre en totalité, le coût de l'aménagement d'un quai et la construction d'une voirie, cela m'étonnerait quand même.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui, mais ça c'est tout ce qui est voie navigable.

- Monsieur Bernard FINEZ : les voies navigables dans leur totalité, justement le canal en transport. Ils sont peut-être amenés quand même à mettre leur rôle là dedans et puis à faire un quai à cet endroit là. C'est le but de toute façon.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je pense que cette tripartite fait que l'on peut faire évoluer les choses. Pas une menace de fermeture ou autre, mais amener à l'utilisation d'autre financement du canal.

C'est une vue utopique mais réalisable.

- Monsieur Bernard FINEZ : il y a des subventions nationales.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : voilà, c'est là que je voulais en venir, eux sont prêts à participer, s'il y a des subventions nationales qui viennent d'ailleurs. Il y a des économies à faire sur la circulation à Noyelles, et les dégradations, l'argent peut être transféré.

Il y a quelque chose à discuter, à voir.

- Monsieur Maurice BERNARD : si vous le permettez.

Il y a trois semaines, un mois, j'ai suivi un camion qui sortait de RECYTECH. J'ai traversé la ville de Noyelles, on a pris la rocade. De la rocade, il a pris direction LENS, il est sorti à la bretelle de LOISON SOUS LENS, il a pris la N17, jusque ANNAY SOUS LENS, arrivé à ANNAY, il a traversé le carrefour, il est parti en direction du pont. Et là une nouvelle bretelle qui est juste avant le canal, qui est ouverte là, il a pris la bretelle, a tourné à gauche, il est parti jusqu'au port de PONT A VENDIN, il a chargé au port de PONT A VENDIN.

J'ai appelé tout de suite la société, qui n'avait pas compris pourquoi il prenait ce chemin par LOISON SOUS LENS. Et puis, ça c'est bien passé, je leur ai proposé comme solution : ils sortent, ils prennent direction CARVIN, ils prennent l'autoroute A1 et ils rentrent dans l'usine.

Si ils ne prennent pas l'autoroute A1 et la A21, de toute façon, ils ne passeront plus par Noyelles, car sinon j'arrête la circulation.

Et comme par hasard, ça c'est fait.

Donc, ils vont charger au port de PONT A VENDIN, qui est derrière la LALOUETTE.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : ils ont l'air de bonne foi. C'est vrai que transporteur routier, ils sont quand même assez sauvages, quand on suit un camion, on sait pertinemment que maintenant il n'y a plus forcément des chauffeurs Français.

C'est assez violent, ça navigue au GPS.

Voilà, ils n'ont pas la maîtrise de leurs transporteurs, c'est évident, mais bon, il semblerait que dès qu'on les appelle pour signaler une anomalie, ils rectifient.

Il faut quand même au moins leur laisser cela. Mais c'est vrai qu'ils pourraient, d'expérience, on sait pertinemment que l'on peut avoir un minimum de contrôle sur les transports comme ils sont en norme ISO 9000, on peut très bien avoir une petite pression au niveau des transporteurs, quitte à augmenter le prix du coût, pour avoir une meilleure maîtrise de la logistique.

Charge à eux de le faire, à priori, ils ne le font pas, ils tirent les prix au minimum.

Enfin, je ne sais pas.

- Monsieur Le Maire : c'est vrai que nous les avons rencontrés plusieurs fois, et c'est vrai qu'ils sont de bonne foi.

A chaque fois, ils essaient de trouver des solutions aux problèmes que l'on peut rencontrer. Ca c'est clair.

Ils en ont déjà trouvés. C'est vrai que pour nous, cette bretelle d'accès est un gros souci, car c'est devenue une décharge et puis si nous entretenons nous même, c'est à chaque fois, trente mille euros.

Donc il faut que l'on trouve une solution.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : Enfin, là-bas on voit la pollution, les gestes faits, on travaille bien, ils s'investissent.

Pour eux simplement, ils nous expliquaient que la pollution sonore et autre, ils en sont conscients, ils travaillent dessus. Les transports en camion en centre ville pour eux ça ne devrait pas y être, mais ils ne voient comment faire mieux.

Ce qui faut quand même leur reconnaître, c'est qu'ils en sont conscients, ils sont de bonne foi.

- Monsieur Le Maire : tout à fait.

Des questions concernant ce compte-rendu de Bureau Municipal ?

Oui, Maryvonne.

- Madame Maryvonne POULAIN : là, pour revenir sur les dépenses, ça se fait le nettoyage ?

Ça se fait incessamment, ou vous attendez.

- Monsieur Le Maire : non. Pour le moment, j'attends d'avoir mon rendez-vous avec le sous-préfet.

- Madame Maryvonne POULAIN : si nous attendons, vous ne pensez pas que la somme va être beaucoup plus élevée. S'il y en a d'autres qui viennent rajouter.

- Monsieur Le Maire : non. Mais là de toute façon, on ne peut pratiquement plus en mettre.

De toute façon, si on en rajoute nous sommes obligés de fermer la voirie.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que là, c'est vrai que.

- Monsieur Le Maire : au plus tard, ce sera fait au mois de septembre.

- Madame Maryvonne POULAIN : pour revenir à l'aménagement du prolongement de la rue de Loison.

Vous marquez, le Bureau Municipal a retenu de principe la proposition n°1.

La proposition n°1, c'est la seule où nous ne parlons pas de places handicapées. Est-ce qu'il y en aura malgré tout ? Parce que la deux et la trois, on parle de places handicapées et pas la une.

- Monsieur Le Maire : oui, oui, il y en aura.

C'est une obligation. Là c'est simplement un schéma, donc elles n'apparaissent pas dessus, mais il y aura des places handicapées.

- Madame Maryvonne POULAIN : d'accord. Et puis, dans le Bureau Municipal du 22 mars, on avait déjà le conseil général, la subvention, ainsi que la DGE, et à ce moment là, il était noté les douches.

Je vous avais demandé si les travaux étaient faits, et là, on voit qu'on ne parle plus de douches, on parle du remplacement de l'installation de production et de distribution de l'eau chaude. Est-ce que ça veut dire les douches en termes techniques ?

- Monsieur Maurice BERNARD : bien sûr.

- Monsieur Le Maire : c'est la même chose.

- Madame Maryvonne POULAIN : et les travaux sont faits cette fois ci ?

- Monsieur Maurice BERNARD : non, non pas encore. Ils vont être faits. Nous avons reçu la subvention, donc là nous avons un maître d'œuvre, mais là, on lance le marché.

- Madame Maryvonne POULAIN : d'accord. C'est parce que pourquoi faire compliqué, quand on peut faire simple. Nous retrouvons les mêmes sommes et plus la même définition. C'est vrai que l'on se demandait s'il y avait un compte joint.

- Monsieur Le Maire : concernant ce compte-rendu quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

3) – Adoption des commissions :

➤ Enseignement et jeunesse du mercredi 12 mai 2010 :

Bilan des CLSH des vacances d'Avril 2010

- Centre de loisirs maternel

Le centre de loisirs maternel s'est déroulé du 6 au 16 avril 2010 soit 9 jours de fonctionnement. n'étaient
Les horaires d'ouverture étaient 9H00-12H00 et de 13H30-17H00 avec un accueil échelonné entre 9h et
10 h 15 et entre 13h30 et 14h15.

Un temps de repos était proposé chaque jour pour les plus petits dans le dortoir.

L'effectif était en moyenne de 22 enfants le matin et de 32 enfants l'après-midi.

Les enfants étaient accueillis au centre Dolto rue Victor-Hugo et le Dojo du complexe sportif a été également utilisé.

L'équipe pédagogique était composée :

- d'une directrice permanente stagiaire BAFD (Sandrine)
- une animatrice titulaire du CAP petite enfance (Malinski Nadège) à la journée.
- une animatrice permanente à 80 % (Séverine)
- une animatrice titulaire BAFA (Jennifer Corroler) à la journée.
- un animateur vacataire stagiaire BAFA (Quesson Thomas) les après-midis.

Activités réalisées: baby gym, chasse aux oeufs, atelier cuisine, poneys, ferme de Courrières, spectacle au centre Culturel, zoo de Lille en famille, activités manuelles et jeux divers.

Budget

	Dépenses en euros
Alimentation	126,50
Horse's club	160
Ferme de Courrières	36
Transports	430
Total	752,50

- Centre de loisirs primaire

Le centre s'est déroulé du 6 avril au 16 avril 2010, soit 9 jours de fonctionnement. Le public accueilli était composé d'enfants âgés de 6 à 12 ans. En moyenne, 45 enfants étaient présents le matin et 57 l'après midi.

Le lieu d'implantation du centre était à l'école Jean Rostand et à disposition la salle Gallet.

L'équipe d'encadrement était composée de :

1 directeur titulaire du BAFD: VASSEUR Grégory

1 animateur titulaire du BPJEPS: MOURABIT Elshali

2 animatrices permanentes diplômées BAFA: PARIS Gaelle, VENDEVILLE Jessy (du 6 au 9 avril)

3 animateurs diplômés BAFA: DEHON Julien, POSLUSNY Jérémy, WATRELOT Émelyne

Les horaires de fonctionnement était de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Un accueil échelonné était organisé de 9h à 10h et 13h30 à 14h15. Ces moments permettaient à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses camarades et les animateurs. Il avait la possibilité entre divers ateliers : lecture ; activités manuelles ; musique et détente.

Durant ces temps calmes une collation le matin était proposée aux enfants. C'était également un moment privilégié permettant un contact différencié pour chaque enfant avec les animateurs.

Un accueil du matin de 7h30 à 9h et un accueil du soir de 17h à 18h a été proposé mais aucun enfant n'était inscrit.

Activités manuelles : décoration des salles, confection de set de tables et fresque de décoration pour le centre.

Jeux et ateliers sportifs proposés : jeux collectifs, inter centre avec Loison : « Kho – Lanta », jeux d'expression, jeux de balle, tragégo, grand jeu parents / enfants « Les olympiades », boxe, initiation au Hand ball et au Basket ball, jeux d'opposition.

Sorties : piscine, sortie à la chocolaterie de Beussent et spectacle au centre culturel « Les zygotooones »

Budget

Alimentation	136,38
Transports	318,61
Chocolaterie	173,6
Matériel	123,22
Piscine	87,4
Total	839,21

Activités du CAJ et présentation du blog

La pub fait ces derniers temps a bien fonctionné, 9 nouveaux adhérents se sont inscrits depuis les vacances d'avril : ce sont essentiellement des jeunes âgés de 12 ans.

Il serait souhaitable de refaire de la pub pour cet été comme la dernière fois et cette fois ci mettre en avant le blog du CAJ qui voit sa fréquentation augmenté, preuve que les jeunes se le sont appropriés et font circuler l'adresse.

Parmi les actions d'auto financement un lavage de voiture a eu lieu le samedi 3 avril 2010 à Intermarché et malgré une mauvaise météo, a été récoltée la somme de 216 euros.

Les sommes récoltées serviront à financer les activités des mini-séjours d'été.

Sur la journée, 12 jeunes ont participé au lavage et de nouveaux lavages de voitures sont prévus en mai et juin 2010.

Pour cet été, 2 mini-séjours sont prévus : un en juillet et un en août.

En juillet, à Bouin-Plumoison, une base de loisirs où les jeunes pourront faire du canoë-kayak et de l'archerie-golf (c'est comme jouer au golf mais avec un arc et des flèches pour avancer de cibles en cibles).

Le mini-séjour d'août est en attente des devis.

Concernant les sorties d'ici cet été, il est prévu : piscine, cinéma, escalade, patinoire, journée à la mer ou au parc et une sortie culturelle (musée ou autre).

Les équipes d'animation et activités de cet été

La 1ère réunion des animateurs pour la préparation des centres de cet été a eu lieu le samedi 20 avril 2010

- Maternels

26 animateurs (sur les 27 prévus sur les 2 sessions) étaient présents

Après un tour de table de présentation, le but de la réunion a été expliqué en grand groupe :

- Qu'est-ce que le projet éducatif pour eux ? Qui? Pourquoi?
- Le projet pédagogique. Qui ? Pourquoi ?
- Le projet d'animation? Qui ?pourquoi ?

Des groupes ont été ensuite constitués et chaque groupe avait une question sur laquelle il devait travailler:

- 1/Comment impliquer les familles dans la vie du centre?
- 2/Comment favoriser l'épanouissement de l'enfant au sein du groupe au sein du centre?
- 3/Comment créer un lieu de vie convivial?
- 4/Comment respecter le rythme et l'autonomie de chaque enfant?
- 5/Qu'est ce que pour vous la laïcité?
- 6/Comment favoriser la mixité humaine, culturelle et sociale?

Le déroulement général du centre a été ensuite évoqué ainsi que les thèmes de juillet et d'août ; à savoir, pour le mois de juillet « A la découverte de ma région » et pour le mois d'août « A la découverte des métiers ».

- Primaires

36 animateurs (sur les 38 prévus sur les 2 sessions) étaient présents

Le but de cette première réunion était la connaissance des équipes et l'élaboration du projet pédagogique.

9 thèmes sous forme de questions ont été proposés à chaque groupe de 4 :

Comment favoriser le bien être du jeune de 6 à 16 ans ?

- Après avoir défini le mot autonomie, quels sont les moyens pour le développer chez le jeune de 6 à 16 ans ?
- Comment favoriser les relations avec les jeunes de 6 à 16 ans ?
- La communication : les différents acteurs du centre
- Comment favoriser l'épanouissement avec les jeunes de 6 à 16 ans ?
- Comment donner l'envie aux parents de participer à la vie du centre ?
- Quels moyens pouvez-vous mettre en œuvre pour faire que le centre soit un lieu convivial et sécurisé ?
- Comment faire pour favoriser les relations fondées sur le respect mutuel, la coopération, l'entraide et la citoyenneté ?
- Pour vous être animateur c'est quoi (savoir être, savoir faire, savoir vivre) ?

Pour la prochaine réunion qui aura lieu le samedi 29 mai à 14H chaque animateur doit venir avec une idée de jeu collectif, un grand jeu (pour 24 enfants), une activité manuelle, une journée exceptionnelle et un jeu d'expression.

La réception des enseignants

Elle aura lieu le Lundi 28 juin 2010 à 17H30 à la salle des fêtes et mettra à l'honneur une mutation et le départ en retraite de Mme Carpentier directrice de l'école J Moulin, 6 départs en retraite sont également prévus au collège. Un cadeau est donc à choisir pour ces différents départs en retraite : la commission positionne son choix sur un cadre photo – horloge – baromètre.

Mme Blanchard précise qu'un courrier va être envoyé dans les différentes écoles concernées par ces départs afin de savoir si les personnes concernées seront bien présentes à la réception pour l'achat des bouquets de fleurs qui complètent le cadeau.

Le recrutement du responsable du RAM

La procédure de recrutement a été lancée depuis ce jour et la journée des entretiens pour les candidatures retenues a été fixée au mardi 22 juin 2010 avec la présence à ces entretiens de Mr Meilender, notre conseiller CAF.

Mme Blanchard précise que l'ouverture devrait avoir lieu mi-septembre et que les horaires seront fixés en concertation avec le candidat retenu.

La semaine des parents au multi accueil

Le multi accueil organise comme l'an dernier sa semaine des parents du 10 juin au 18 juin 2010 pour les parents des enfants fréquentant la structure.

Au programme on retrouve : la visite des écoles pour les enfants qui entreront en maternelle au mois de septembre, une visite du Horse's club avec baptême en poneys, une séance de baby gym en famille, un spectacle au centre culturel et pour clôturer la semaine, un goûter festif le 18 juin à 15H30.

La commission d'attribution des places au multi accueil

Mme Blanchard informe qu'une commission d'attribution des places pour l'accueil en crèche a été créée afin d'attribuer les places selon des critères bien précis (affichage de ces critères au multi accueil)

Ces critères ont été travaillés entre le service petite enfance et le CCAS afin d'effectuer un choix cohérent et transparent parmi les demandes de plus en plus nombreuses.

La commission est composée de Mr le Maire, des 2 élues concernées (Mme Blanchard et Mme Pichard), des 3 techniciens concernés (Melle Dezeure, Mme Merlier et Mr Dupré) ainsi que de 2 représentants de parents du multi accueil.

Une première réunion a eu lieu le 19 avril afin d'étudier les demandes pour septembre 2010 : 7 demandes ont été étudiées pour 2 places vacantes.

Une seconde réunion est prévue en octobre 2010 pour l'attribution de places pour janvier 2011 si des enfants quittent la structure à cette période pour une entrée en maternelle.

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser, Sandra se tient à votre disposition.

Pas de questions. Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

- Madame Maryvonne POULAIN : juste avant Monsieur Le Maire, si vous mettez la commission, il faudrait peut-être la relire avant, parce qu'il y a énormément de fautes, de copier-coller, de fautes de grammaire, de fautes d'inattention et juste pour dire que ce soit relu avant.

➤ **Finance du mercredi 16 juin 2010.**

- Monsieur Le Maire : nous allons la voir avec le compte-administratif.

4) – **Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

2010-61 : fixation de la prestation familiale pour le séjour en Irlande des enfants de 11 à 16 ans, organisé du 16 au 28 juillet 2010 à 350 €/personne.

Le mode de facturation de la régie est le carnet à souche et les recettes désignées sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire,
- par chèque,
- en tickets vacances.

2010-62 : fixation de la prestation familiale pour le séjour en DORDOGNE des enfants de 6 à 11 ans, organisé du 13 au 24 août 2010 à 350 €/personne.

Le mode de facturation de la régie est le carnet à souche et les recettes désignées sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire,
- par chèque,
- en tickets vacances.

2010-63 : signature d'un contrat avec la Société COEXIA ENVELOPPE APPLICAMAT à LENS, représentée par Monsieur Augusto CHRISTOPHE, Directeur, et relatif aux « TRAVAUX D'ETANCHEITE ET DE SECURITE DES BATIMENTS MUNICIPAUX ».

Le montant des prestations s'élève à : 85 474,89 €T.T.C.

Les options ne sont pas retenues.

2010-64 : offre dans le cadre de la fête des parents lecteurs du 14 juin 2010, 72 places de spectacle jeune public.

- Monsieur Le Maire : il y a quatre décisions qui ont été prises.

Une concernant la prestation familiale pour le séjour en Irlande qui est organisé du 16 au 28 juillet 2010 à hauteur de 350 €/personne.

La deuxième décision concerne la prestation familiale pour le séjour en Dordogne pour les enfants de 6 à 11 ans, qui est elle-même égale à 350 €/personne.

La troisième décision est un contrat avec la société COEXIA pour les travaux d'étanchéité et de sécurité des bâtiments municipaux pour un coût de 85 474,89 € T.T.C. Cela concerne les travaux de toiture au niveau, de terrasse pardon, au niveau du complexe et également les terrasses au niveau de la mairie.

La dernière c'est dans le cadre de la réception pour les parents lecteurs, on réserve 72 places de spectacle aux parents.

5) – Compte-Administratif de la commune 2009 :

(voir annexe n°1)

- Monsieur Le Maire : je pense que vous avez eu tous les documents, je ne vais donc pas reprendre détail par détail au niveau des chapitres.

Néanmoins, si vous avez des questions à poser, n'hésitez pas.

Au niveau du compte administratif, au niveau de la section de fonctionnement, les dépenses de 2009 se montent à 10 330 686,47 €.

Les recettes de 2009 à 10 826 280,31 €.

L'excédent reporté de 2008 à 115 688,61 €.

Ce qui nous donne un excédent au niveau de la section de fonctionnement de 611 282,45 €.

Au niveau de la section d'investissement, les dépenses 2009 se montent à 3 311 881,08 €.

Les recettes à 5 510 856,35 €.

Le reste à réaliser en 2010, en dépenses : 677 391,32 €.

Les restes à réaliser en recettes : 975 960,65 €.

Le déficit reporté 2008 en dépenses, est le résultat de la section d'investissement de 2008, sans les restes à réaliser, se montent à 1 890 134,60 €.

Ce qui nous donne un excédent au niveau de la section d'investissement de 607 410,00 €.

Le total cumulé du compte-administratif présente un excédent de 1 218 692,45 €.

Si nous prenons ces chiffres dans le détail, au niveau de la section de fonctionnement la répartition des dépenses se fait comme suit :

- les charges à caractères général : 2 119 698,79 €, ce qui nous fait une augmentation par rapport à 2008 de 6%.
- Les charges de personnel se montent à 4 273 310,26 €. Là nous avons une augmentation de 1,5%.
- Les charges de gestion courante. Ce sont les subventions aux associations, les indemnités des élus, se montent à 394 590,04 €.
- Les charges financières, à 187 739,86 €. Elles sont en augmentation de 15% par rapport à 2008. C'est essentiellement dû à la vente que l'on a faite de 300 000,00 €.
- Les charges exceptionnelles à 53 133,58 €. Ce sont exclusivement des subventions exceptionnelles et c'est dû également à un titre que l'on a annulé de 23 000,00 €. C'était une opération d'URSSAF que l'on a passé deux fois, si mes souvenirs sont bons.

Et ensuite, on a une opération d'ordre entre section pour un montant de 3 302 213,83 €. Cette opération d'ordre concerne exclusivement la vente de la MAPAD. Parce que lorsque nous vendons un bien, on a une opération d'ordre à passer en fonction du prix d'achat. On a une opération d'ordre à passer sur le prix de vente, et, on a une autre opération d'ordre à passer entre le prix d'achat et le prix de vente.

C'est pour cela que l'on retrouvera au niveau de la section de fonctionnement et au niveau de la section d'investissement, que ce soit en dépense ou en recette, une opération d'ordre entre sections.

En réalité, nos dépenses de fonctionnement s'élèvent environ à 7 000 000,00 €, si nous ne comptons pas cette opération d'ordre.

Ce qui nous fait une augmentation par rapport à 2008 de 3%.

- Monsieur Jacques BRASSART : qu'est ce que l'on appelle « opération d'ordre » ?

- Monsieur Le Maire : une opération d'ordre, c'est un jeu d'écriture, tout simplement. Il n'y a pas de décaissement d'argent, c'est simplement un jeu d'écriture que l'on passe entre section.

Entre la section de fonctionnement et entre la section d'investissement et entre les dépenses et les recettes.

Ce sont des opérations qui se croisent. Si nous avons une opération d'ordre en dépenses de fonctionnement, nous allons la retrouver en recette d'investissement. Et vice versa.

Au niveau des recettes, nous avons perçu des produits des services et des domaines pour 253 956,55 €. Cela concerne essentiellement les régies.

Les impôts et taxes, taxes foncières, taxes d'habitations, taxes professionnelles, pour un montant de 3 744 813,73 €

Dotations et participations pour 3 077 188,79 €. Le chapitre étant en baisse de 1,27 % qui est essentiellement dû à notre baisse au niveau de la DGF.

La DGF qui est calculée sur le nombre d'habitants de la commune.

Les autres produits de gestion courante, ça ce sont les loyers que nous percevons pour un montant de 348 073,75 €

En 2010, elles seront en baisse puisque l'on a vendu la MAPAD. Bien-sur il n'y aura plus cette somme aussi importante au niveau des loyers perçus.

Atténuation de charges pour un montant de 260 490,78 €. Cette année, les atténuations de charges concernent essentiellement les remboursements des contrats aidés et le remboursement qui nous est fait par le syndicat Force Ouvrière.

Produits financiers : 56,25 €

Produits exceptionnels : 1 603 903,33 € concernant la vente de la MAPAD et les sinistres que nous avons perçus.

L'opération d'ordre, c'est ce que je vous ai parlé tout à l'heure pour 1 637 799,11 €

Le Résultat reporté de 2008 : 115 688,61 €, ce qui nous donne un montant de recettes de 10 941 968,92 €

Vous avez tous les détails dans les pages de 10 à 15 du compte administratif.

Au niveau de la section d'investissement, au niveau des dépenses, le remboursement d'emprunt, donc le capital pour un montant de 376 162,62 €.

Les frais d'études et de logiciel : 6 937,47 €.

Les acquisitions de matériels, de terrains, de bâtiments pour 113 037,25 €.

Les travaux réalisés : 982 810,08 €.

Les travaux GIRZOM, là ça concerne exclusivement la cité de Normandie pour 195 134,57 €.

L'opération d'ordre que l'on retrouve de 1 637 799,11 €.

Le solde d'exécution, c'est-à-dire le résultat 2008, pour 1 890 134,60 €.

Les restes à réaliser pour 677 391,32 €.

Ce qui nous fait un total général au niveau de la section d'investissement des dépenses de 5 879 407,00 €.

Les recettes. Donc les dotations et fonds propres, le FCTVA.

Vous savez que depuis l'année dernière nous avons la possibilité de récupérer la TVA sur le même exercice, alors qu'auparavant nous ne récupérions cette dernière que deux années après.

Effectivement, en 2009, nous avons perçu le FCTVA pour l'exercice 2008 et 2009.

Dorénavant la TVA se récupérera sur le même exercice.

Ces dotations et fonds propres pour un montant de 414 894,42 €.

L'affectation 2008, c'est l'excédent de la section de fonctionnement qui a été mis en section d'investissement pour 952 875,50 €.

Les subventions, celles du Conseil Général, de la Fédération Départementale de l'Energie, du Fonds d'Intervention Foncières, de la DGE, pour un montant de 381 230,30 €.

Emprunts et dettes, nous n'en avons pas contractés en 2009.

Et le GIRZOM pour 459 642,30 €.

L'opération d'ordre : 3302 213,83 €.

Les restes à réaliser 2010 : 975 960,65 €.

Ce qui nous donne un total général de 6 486 817,00 €.

Voilà pour le compte-administratif au niveau du fonctionnement et de l'investissement.

En ce qui concerne notre dette, celle-ci s'élevait au 1^{er} janvier 2009 à 4 299 228,49 €. Au 31 décembre, à 3 923 065,87 €.

L'annuité payée en 2009 s'élevait à 555 397,20 €, décomposée en 376 162,62 € en capital et 179 234,58 € en intérêt.

Vous avez toute la liste des emprunts que nous avons contractés page 44.

Page 54, vous avez toutes les subventions qui sont données aux associations de la commune.

Au niveau des pages 56,57 et 58, vous avez les effectifs municipaux.

Page 64, les taux de contribution directs en sachant qu'en 2009, on avait augmenté nos bases de 2%.

Et donc, comme la section d'investissement et la section de fonctionnement présentaient un solde positif, je vous demande pour cette année de ne pas faire le basculement que l'on fait habituellement auprès de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, mais de laisser cette somme positive qui est de 611 282 ,45 € à la section de fonctionnement.

En 2009, comme je vous l'avez dit, nous avons essayé de faire une gestion de la ville en gestion de bon père de famille.

Nous avons remarqué qu'au niveau de la section de fonctionnement nous avons bien géré nos dépenses.

Elles n'augmentent que de 3 %, mais bon quand on regarde le taux d'inflation ça correspond pratiquement à cette somme là. Malgré les baisses des subventions de l'Etat, nous constatons de plus en plus des baisses de subventions.

Néanmoins, nous sommes arrivés à avoir un budget cohérent et qui n'a pas entraîné d'augmentation importante des taux au niveau de la population.

Puisque l'on a fait une augmentation de base de 2%.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : une augmentation des taux.

- Monsieur Le Maire : une augmentation des taux, merci Monsieur Le DGS.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur ce compte administratif. Si vous avez des questions n'hésitez pas.

- Madame Maryvonne POULAIN : juste pour un éclaircissement, parce que même avec le temps, on a toujours besoin d'une petite piqûre de rappel.

Normalement, le compte administratif, on prend référence le budget primitif. Il y a des sommes mises au budget primitif.

On voit qu'à côté, il puisse y avoir des décisions modificatives et des restes à réaliser.

Je prends juste un exemple. Au niveau du chapitre 6236 – catalogues et imprimés. Dans le budget primitif, on avait mis 7 200 €. Et là, nous retrouvons 27 200 €.

Je voulais juste savoir, à un moment donné, les 20 000 €, ils étaient passés comment ?

L'article 6236, c'est juste pour avoir une piqûre de rappel parce que je n'ai pas souvenir. Au budget primitif, on avait mis 7 200,00 €.

- Monsieur Le Maire : 27 200,00 € ?

- Madame Maryvonne POULAIN : non, on avait mis 7 200,00 € au budget primitif.

C'est pour cela, je me disais il y a une erreur.

- Monsieur Le Maire : le budget primitif de 2009 ?

- Madame Maryvonne POULAIN : oui.

- Monsieur Le Maire : normalement, on avait marqué 27 200,00 € au budget primitif de 2009.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : donc le Budget Primitif, plus les décisions modificatives, plus les restes à réaliser.

- Madame Maryvonne POULAIN : non 7 200,00 €.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : plusieurs explications. Enfin, de mémoire.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui vas-y. Parce que là, je me posais la question.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : on peut expliquer que lorsque l'on a des recettes supplémentaires, forcément le principe est l'équilibre.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, je sais que c'est par chapitre.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : donc, si nous avons une recette supplémentaire en section de fonctionnement, il faut trouver des dépenses, simplement pour équilibrer.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, non. Et c'était 7 200,00 €, tout d'un coup nous avons 27 200,00 €, et c'est vrai que les dépenses ont doublé comme les frais de gardiennage, c'est pareil, les montants sont doublés.

Tout en sachant bien, que c'est par chapitre.

C'est juste pour voir un petit peu. Les frais de gardiennage, c'est pareil, au BP, il y avait 9 400,00 €, on y retrouve maintenant au BP, 24 400,00 € et les frais de gardiennage sont donc de 16 524,00 €.

Ils ont doublé depuis 2008. Mais ce qui a, c'est qu'au départ nous avons mis 9 400,00 € au budget primitif 2009.

- Monsieur Le Maire : oui c'est ça.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : en fait, comme dit Marc, après on regarde dans les articles.

Effectivement, il y a peut-être des articles où l'on dépasse, donc on rééquilibre.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est parce que là, c'est flagrant, c'est qu'en plus, ce sont deux qui ont doublés carrément de 2008 à 2009.

Non, non mais vraiment en dépense, je veux dire, les dépenses sont doublées.

Je me disais à un moment donné, je ne comprenais pas, parce que c'est vrai que l'on doit prendre comme base le Budget Primitif.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : oui, le BP nous l'avons voté en janvier.

- Madame Maryvonne POULAIN : On doit reprendre le Budget Primitif et que ça doit être la même chose. Là on se retrouve avec des sommes de 20 000,00 € supplémentaires.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : par rapport au BP ?

- Madame Maryvonne POULAIN : oui.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : ce sont les décisions modificatives qui ont été ventilées au travers des différents articles, au regard des dépenses.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui je sais par chapitre. Mais c'était bon d'expliquer le changement du budget primitif et du compte-administratif.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : ça c'est une dépense réelle, à la différence d'un mouvement réel, à la différence d'une opération d'ordre.

Un mandat émis, c'est du réel, c'est de la vraie vie. Tandis qu'une opération d'ordre, c'est une écriture budgétaire qui n'engendre aucun mouvement sur notre compte.

- Madame Maryvonne POULAIN : Monsieur Le Maire, pour justement ces doublés entre le compte-administratif 2008, les frais de gardiennage, les catalogues et imprimés, y-a-t-il une explication ?

- Monsieur Le Maire : les frais de gardiennage, oui. Parce qu'avec les manifestations que l'on organise, systématiquement on prend du gardiennage car on connaît les problèmes que cela nous a occasionné.

Au niveau des catalogues et imprimés, par contre là.

- Madame Maryvonne POULAIN : ben oui, c'est passé de 8 600,00 € à 19 500,00 €.

C'était un autre compte.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : à la découverte de nos rues.

- Madame Maryvonne POULAIN : ah oui, c'était le bouquin.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : pour 10 000 €. Voilà donc 10 000,00 € plus 8 600,00 €, en gros nous arrivons à 19 000,00 €, en gros.

- Madame Maryvonne POULAIN : comme nous n'avons pas le détail, c'est vrai que ce n'est pas évident.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : qui a-t-il d'autre ? En gros c'est ça. Les dépenses doublées s'expliquent par ces dépenses.

- Monsieur Le Maire : après, il y a aussi eu le calendrier. Comme ce n'est plus le budget annexe, on a au calendrier 2009, 3200,00 €

- Monsieur Jacques BRASSART : Monsieur GOSCIANSKI, vous étiez bien parti.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : si Monsieur Le Maire, m'autorise à parler.

- Monsieur Le Maire : oui, oui, pas de soucis.

- Monsieur Jacques BRASSART : non, mais c'est parce que vous aviez bien commencé. Il y avait une explication opération d'ordre, ensuite mandats émis.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : mandats émis, c'est une opération réelle.

- Monsieur Jacques BRASSART : et après, tu peux continuer par les charges rattachées, qu'est-ce que cela signifie ? Et les crédits annulés ? Je n'ai jamais fait parti d'une commission finances.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : les charges rattachées, donc là pour le compte administratif 2009, ce sont les résultats de 2009.

En 2008, la ville par le biais de la signature d'un contrat s'est engagée à une dépense.

Or, la facture nous est parvenue, l'engagement de la ville date de 2008, mais la dépense effective, c'est-à-dire le mouvement de caisse qu'a subi notre compte, c'est fait en 2009.

C'est ce que l'on appelle une charge rattachée.

Est-ce que j'ai été clair ?

- Monsieur Jacques BRASSART : oui.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : Stéphane va peut-être compléter.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : en fait, c'est cela. A ne pas confondre avec les restes à réaliser qui sont en investissement. Pour les charges rattachées comme l'a dit Monsieur GOSCIANSKI, en fait le service a été fait dans l'année N, exemple 2009, et nous avons payé la facture le 14 janvier.

Du fait du principe de l'annuité budgétaire, que les dépenses ont été engagées, que le service a été fait en 2009, ça doit être compté dans le budget 2009. C'est ce que l'on appelle une charge rattachée.

En ce qui concerne les crédits annulés, c'est tout simplement les crédits prévus moins les crédits réalisés.

- Monsieur Jacques BRASSART : et pourquoi on appelle cela des crédits annulés.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : en fait, ça n'a simplement aucune valeur.

- Monsieur Jacques BRASSART : surtout que c'est difficile à comprendre. Il n'y a plus le solde, enfin, il n'apparaît pas vraiment.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : il n'a aucune valeur. C'est simplement la différence entre les crédits prévus et les crédits utilisés.

La seule valeur est de dire, le Conseil Municipal pourrait dire nous n'avons pas eu 500 000,00 € mais 300 000,00 € de dépenses. C'est juste une information pour les conseillers.

- Monsieur Jacques BRASSART : et quand c'est le contraire ? 300 000,00 € prévu et 500 000,00 € de dépenses et on voit apparaître 0 €.

Quand la dépense est supérieure à ce qui était prévu ? Dans le crédit annulé, il me semble voir apparaître zéro, donc on ne voit pas apparaître un moins, mais zéro.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : en fait, il y a deux choses. Effectivement, au niveau des articles, des articles budgétaires, il est possible de dépasser la prévision mais impossible au niveau du chapitre.

En fait, l'autorisation pour Monsieur Le Maire, l'autorisation du conseil municipal donné à Monsieur Le Maire vaut au niveau du chapitre. Donc là, il n'y aura de crédit négatif.

- Monsieur Jacques BRASSART : oui donc, c'est un peu déroutant.

- Madame Maryvonne POULAIN : la réunion que vous aviez dit une fois, entre conseiller serait vraiment très utile, parce que c'est sûr que quand on a l'habitude, c'est peut-être un peu plus facile mais malgré tout, même en ayant l'habitude, il y a encore des choses qui....

Parce que c'est encore complexe. Les chiffres ne sont pas forcément, d'ailleurs il y a une question qui a été posé par Christelle, c'est vrai que parfois, même le chiffre on a du mal à le retrouver.

Je vais dire si c'est pour voter sans comprendre, même si on ne comprendra pas tout, il faut quand même avoir fait de la comptabilité pendant très longtemps. C'est vrai que ça permettrait au moins de mieux cerner à la fois le budget primitif et le compte administratif.

- Monsieur Le Maire : c'est ce que j'avais proposé lors d'un précédent conseil, en disant que les conseillers qui étaient intéressés pour avoir une formation sur notre budget, dans ce cas là, de se rapprocher de Stéphane qui se fera un plaisir de vous recevoir et de vous donner une petite formation.

Surtout n'hésitez pas, Stéphane peut vous faire une petite formation, il n'y a aucun souci là-dessus.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : une dernière petite information.

Stéphane vient de vous répondre très précisément sur les charges rattachées, donc celles-ci c'est en section de fonctionnement.

Vous avez ce document, qui reprend les dépenses d'investissements et la dernière colonne tout à fait sur la droite. Les restes à réaliser. Donc, en section de fonctionnement nous parlons de charges rattachées, et en section d'investissement, c'est le même principe, nous parlons de restes à réaliser.

- Monsieur Le Maire : si il n'y a pas d'autres questions, je vais vous laisser quelques minutes pour que vous puissiez délibérer sur ce budget.

Si les personnes présentes dans l'assistance veulent bien sortir.

- Monsieur Maurice BERNARD : pour le vote de ce budget, je poserai la question.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Voté à la majorité, 5 abstentions.

- Monsieur Bernard FINEZ : c'est vrai que 3 % c'est bien, les dépenses ont été maîtrisées, mais ce qui m'inquiète un petit peu c'est que l'on a déjà tapé dans le matelas de la vente de la MAPAD qui était de un million et demi.

On se retrouve maintenant avec un million deux cent et quelques, ça fait plus de 280 000,00 € que l'on a ponctionné.

Il faudrait quand même faire attention, car deux ou trois années comme cela, et, le pactole que l'on avait va fondre.

On est encore à 3 900 000,00 € au niveau de l'emprunt. Des nouveaux emprunts là-dessus risquent quand même de nous pénaliser.

Sinon, c'est vrai que les dépenses ont été maîtrisées.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : en fait, la vente de la MAPAD nous a non seulement permis de ne pas emprunter, parce qu'au BP de mémoire, nous avions dû prévoir 300 000,00 €.

Non seulement, nous n'avons pas emprunté et en plus, c'est vrai que nous avons 1 200 000,00 €.

Ces 1 200 000,00 €, c'est l'emprunt que nous n'avons pas eu à faire.

Quant aux années à venir, on utilise des outils de prospectives. Une prospective financière, c'est-à-dire que sur plusieurs années, nous sommes où là, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, on projette des dépenses et des recettes concordantes.

Avec cet outil, il y a un élément clé dont il faut parler, c'est la capacité de désendettement. Nous la mesurons en année.

C'est un ratio, c'est le montant du capital à rembourser, sur l'épargne brute. L'épargne brute, c'est les 600 000,00 € que l'on produit entre guillemets, en section de fonctionnement.

Est-ce que je me fais comprendre ?

Vous avez la section de fonctionnement, de 600 000,00 €. Aujourd'hui, le montant de nos emprunts est de 3 400 000,00 €. Si on divise 3 400 000,00 € sur 600 000,00 €, on arrive à 5,6. Donc sur 6 années.

Il existe, ça ce sont des modes d'analyses financières, six ans d'emprunt, on peut assimiler cela au feu tricolore.

C'est-à-dire que quand on est au vert, tout va bien.

Orange, c'est entre 7 et 12 ans. Ce n'est pas dramatique.

Et à partir de 13 ans, on commence à être dans le rouge.

Mais, il faut être optimiste et avoir une maîtrise de ce que l'on fait. C'est-à-dire que imaginons, et là, j'imagine, on passe à 15 ans. A partir du moment où l'on a travaillé sur cette prospective financière sur plusieurs années, et on sait parfaitement où l'on va, à condition bien évidemment de respecter cette constructive pour être tranquille.

- Monsieur Bernard FINEZ : *c'est quand même quelque chose à souligner. Nous avons eu l'opportunité de récupérer 1 600 000,00 € et quelques.*

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : *oui, et cette somme est prévue.*

- Monsieur Bernard FINEZ : *sinon c'est vrai que nous avons bien maîtrisé. On ne peut pas mieux et il y a de quoi tenir durant un certain nombre d'années.*

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : *en prenant en compte l'augmentation du gaz dont on parle encore pour cette année.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *finalement, nous ne coupons pas les micros quand Monsieur Le Maire sort ?*

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : *non, il pourra voir le brillant exposé que je vous ai fait.*

- Monsieur Maurice BERNARD : *Monsieur Le Maire, le conseil municipal a voté le budget à la majorité.*

- Monsieur Le Maire : *je remercie les collègues qui m'ont fait confiance, qui nous ont fait confiance, également les adjoints au niveau de ce budget.*

Comme je vous l'ai dit lors du budget primitif, cette année 2010, nous essaierons de faire exactement la même chose. C'est-à-dire on essaiera d'avoir une gestion en bon père de famille.

Comme je vous l'ai dit précédemment, nos subventions sont en baisse, donc il n'est pas question pour nous de faire des dépenses mirobolantes. Nous allons essayer, comme nous l'avons fait pour 2009, de resserrer les boulons pour ne pas avoir au niveau des dépenses de fonctionnement, d'énormes modifications par rapport à l'année 2009.

Nous devons également voter le compte de gestion 2009. Ce sont les comptes du percepteur qui correspondent à l'identique à ce compte-administratif.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

6) – **Décision modificative n°2 du budget Primitif 2010 de la commune :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter la décision modificative n°2 du budget primitif 2010 ainsi que le virement de crédits suivants :

Investissement :

Recettes :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
001	001	Résultat d'investissement reporté	+ 30,00 €
041	2033	Frais d'insertion	+ 472,87 €
TOTAL			502,87 €

Dépenses :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
041	2132	Immeubles de rapport	+ 472,87 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	+ 30,00 €
TOTAL			502,87 €

Fonctionnement :

Recettes :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
002	002	Résultat fonctionnement reporté	-584,00 €

Dépenses :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	6042	Achats de prestations de services	-584,00 €

7) **Décision modificative n°2 du budget Primitif 2010 de la commune :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter la décision modificative n°2 du budget primitif 2010 ainsi que le virement de crédits suivants :

Investissement :

Recettes :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
001	001	Résultat d'investissement reporté	+ 30,00 €
041	2033	Frais d'insertion	+ 472,87 €
TOTAL			502,87 €

Dépenses :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
041	2132	Immeubles de rapport	+ 472,87 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	+ 30,00 €
TOTAL			502,87 €

Fonctionnement :

Recettes :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
002	002	Résultat fonctionnement reporté	-584,00 €

Dépenses :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	6042	Achats de prestations de services	-584,00 €

8) – Compte de gestion 2009 du bulletin municipal :

Il s'agit d'adopter le compte de gestion présenté par le comptable public, dont les résultats sont identiques au compte-administratif.

9) – Compte-administratif du bulletin municipal de la commune 2009 :

(voir annexe 1)

- **Monsieur Le Maire** : ça va aller très vite car en 2009 il n'y a eu aucune opération de réalisée. Donc en recette de fonctionnement, zéro, et en dépense de fonctionnement, zéro.

Néanmoins, ayant un déficit reporté sur 2008, de 1 121,66 €, si vous vous souvenez lors du budget primitif on a voté une subvention pour régulariser ce compte administratif pour l'année prochaine.

L'année prochaine ce compte-administratif sera à zéro et c'est la dernière fois qu'on parlera de ce compte administratif du bulletin municipal.

Là logiquement, je dois sortir à nouveau. Non, ce n'est pas utile ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

10) – Décision modificative n°1 du bulletin municipal de la commune :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter la décision modificative n°1 du budget primitif 2010 et le virement de crédits suivants pour le bulletin municipal.

Fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
002	002	Déficit antérieur reporté fonctionnement	1 121,66 €
011	6236	Catalogues et imprimés	- 1 121,66 €
TOTAL			0

- Monsieur Le Maire : c'est ce que je vous ai dit. Là, c'est un jeu d'écriture entre le chapitre 002 et le chapitre 11, pour un montant de 1 121,66 € en section de fonctionnement, ce qui nous permettra l'année prochaine de bloquer ce compte-administratif à zéro.

Vous avez pu également voir qu'il y a une décision modificative du budget de la commune. C'est-à-dire que lors du budget primitif, nous avons inscrit par anticipation les reports des résultats.

Concernant le budget de fonctionnement, nous avons un écart de 584 €, c'est-à-dire que l'on avait passé un report de résultat de 611 282,45 € alors qu'il est de 611 866,45 €.

Idem pour la section d'investissement, où nous avons reporté un excédent de 607 410,00 € au lieu de 607 380,00 €. Là, nous avons une régularisation à faire de 30 €.

Et la dernière modification, concerne la somme de 472,87 € qui est une opération d'ordre patrimoniale. Cette opération d'ordre concerne la MAPAD.

Si vous voulez plus d'explications, je vous demande d'aller voir Monsieur MAKOWIECKI à côté et je suis sûr que vous serez calé là-dessus. Alors profitez car en ce qui me concerne, je suis incapable de vous répondre.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : c'est une des rares opérations d'ordre qui a lieu dans la même section.

- Monsieur Le Maire : c'est vrai que c'est la première fois que je vois cela.

Concernant cette décision, quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

11) – Subvention exceptionnelle – école primaire Jean-Moulin :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 750 € à l'école primaire Jean-Moulin.

Initialement, 35 élèves étaient prévus pour le séjour en classe de découverte.

A ce jour, il s'avère que 42 élèves y ont participé.

La participation communale s'élève à 250 € par enfant.

- Monsieur Le Maire : lors du séjour de classe de découverte, initialement, il été prévu que 35 élèves de l'école Jean-Moulin partent à cette classe de découverte.

Or, il s'avère qu'il y en a 42 qui sont partis.

Et comme la participation de la commune par enfant est de 250 €, nous devons voter une subvention exceptionnelle de 1 750 €, ce qui correspond à la différence entre les 35 et les 42.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

12) – Demande de subvention au titre du fonds d'intervention foncière auprès de la CommunAupole de Lens-Liévin – 14 impasse Lheureux :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'acquérir l'immeuble sis Impasse Lheureux n°14, cadastré section AH n°45 d'une superficie de 242 m² pour la somme de 40 000 € par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier.



Il s'agit par ailleurs pour la commune de déposer un dossier de demande de subvention au titre du FIF auprès de la CommunAupole de Lens-Liévin.

Montant de la subvention sollicitée : 15% de la valeur vénale déterminée par France Domaine.

*- **Monsieur Le Maire** : comme vous le savez, lorsque la commune achète un bâtiment qui est destiné à la destruction et dont le but final est de faire du locatif, nous, municipalité, nous avons la possibilité d'avoir auprès de la Communauté d'Agglomération, une subvention qui se monte à 15% du montant de l'achat.*

Là, il suffit de faire une demande de subvention au niveau de la Communauté d'Agglomération.

Cela concerne le 14 impasse Lheureux, pour 40 000 €

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

13) – Acquisition et mise en place d'un logiciel E-enfance :

*** pour le service régie et le service jeunesse :**

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal que le service régie dispose actuellement d'un logiciel « maxipuce » devenu obsolète. En effet, celui-ci ne répond plus aux critères et demandes des parents.

La collectivité a sollicité la Caisse d'Allocations Familiales d'Arras dans le cadre d'une subvention d'investissement pour l'acquisition d'un nouveau logiciel, « E-enfance », permettant :

- d'assurer aux familles un suivi continu grâce au portail E-enfance famille,
- d'apporter aux équipes d'encadrement travaillant sur les structures extérieures à la mairie, un service continu grâce au portail E-enfance,
- de faciliter la tâche du régisseur.

Le montant total de la dépense s'élève à 5 178,00 €T.T.C.

Le montant de l'aide sollicitée vis-à-vis de la proposition commerciale s'élève à 1 731,77 €

- Monsieur Le Maire : le logiciel que nous avons actuellement au niveau du service régie et du service jeunesse devient obsolète.

Pour nous, il est utile de racheter un nouveau logiciel. Le montant de la dépense s'élève à 5 178,00 € et le montant de l'aide sollicitée s'élève à 1 731,77 €.

Idem pour le multi-accueil.

* pour le multi-accueil :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le multi-accueil est actuellement en possession d'un logiciel « Maxipuce » devenu obsolète. En effet, celui-ci ne répond plus aux critères et demandes des parents.

La collectivité a sollicité la Caisse d'Allocations Familiales d'Arras dans le cadre d'une subvention d'investissement pour l'acquisition d'un logiciel, « E-enfance », permettant :

- d'assurer aux familles un service continu grâce au portail E-enfance famille,
- de faciliter la tâche aux régisseurs.

Le montant maximum de l'aide peut-être sollicité vis-à-vis de la proposition commerciale au taux de 40% maximum de la somme.

En attente de la proposition commerciale.

- Monsieur Le Maire : au niveau du centre multi-accueil là également le logiciel devient obsolète, donc nous devons le remplacer.

Par contre, nous n'avons pas actuellement le montant total de la dépense, ni le montant de l'aide bien évidemment, puisque nous sommes dans l'attente d'une proposition commerciale.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

- Madame Maryvonne POULAIN : Monsieur Le Maire.

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : au niveau du logiciel, la formation sera intensive ?

Parce-que je me souviens qu'avec maxipuce, on a perdu énormément de temps au départ, personne ne savait s'en servir convenablement.

- Monsieur Le Maire : il y a une formation de prévue pour le personnel.

Que ce soit le personnel du multi-accueil ou celui de la régie.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce qu'il y avait également eu une formation, et malgré cela c'est resté quelques années sans fonctionner.

- Monsieur Le Maire : c'est vrai que c'était assez complexe.

14) – Concession de logement pour nécessité absolue de service :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du bon fonctionnement de la conciergerie du Complexe Sportif, il a été décidé de procéder au recrutement d'un agent. Le grade requis pour cet emploi est le grade d'adjoint technique ou agent de maîtrise.

La maison à usage d'habitation située au 269 Rue Victor Hugo à Noyelles-sous-Lens (62221) contenant : 1 séjour, 3 chambres, 1 cuisine, 1 salle de bains, 1 W.C., 1 hall, 1 dégagement, 3 placards pour une surface totale de 81,87m² ainsi qu'un garage attenant d'une superficie de 16,02m² a été concédée pour nécessité absolue de service au titulaire de l'emploi.

- Cette concession comporte la gratuité de la prestation du logement nu ainsi que la fourniture d'eau, électricité, gaz, chauffage.
- Les bénéficiaires du logement de fonction devront souscrire une police d'assurance contre l'incendie et certains risques locatifs et assurer le paiement des taxes afférentes au logement (taxe d'habitation, d'enlèvement des ordures ménagères, etc.)

La concession d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service fera l'objet d'une contrepartie sous forme de contraintes horaires spécifiques : à savoir assurer trois astreintes de week-end par mois. Celles-ci seront précisées par l'autorité territoriale et détaillées dans l'arrêté individuel portant concession du logement pour nécessité absolue de service.

De même, lors des jours fériés et événementiels, la conciergerie se fera les 6 premiers mois par les membres du service des Sports, puis les 6 derniers mois de l'année par le personnel de conciergerie. L'année suivante, il sera procédé à une inversion par équité entre les 2 groupes.

L'occupation du logement est liée à l'activité de conciergerie. L'agent qui, pour quelque raison que ce soit, n'occupe plus ses fonctions, n'a plus droit à occupation des locaux. Tout départ du logement doit être signalé à l'autorité territoriale avec un préavis de 1 mois.

- Monsieur Le Maire : comme vous le savez, suite au départ de Monsieur Lionel LAGACHE, nous avons été dans l'obligation de recruter un nouveau gardien pour le complexe sportif Léo Lagrange.

Dans ce cadre, nous sommes obligés de faire une convention avec lui, afin de bien déterminer tout ce qui rentre dans cette concession.

C'est-à-dire que lui au niveau de la concession, il aura la gratuité du logement ainsi que les fournitures d'eau, d'électricité, de gaz et de chauffage.

En contrepartie, il devra faire trois astreintes par mois, trois week-ends sur quatre.

Vous avez tous les éléments qui se trouvent à l'intérieur concernant, même idem pour les jours fériés.

L'occupation de ce logement est liée exclusivement à l'activité de la conciergerie. Tout départ devra être signalé avec un préavis d'un mois, pour éviter les problèmes que l'on a rencontré précédemment.

Quels sont ceux qui sont pour ?

- Madame Maryvonne POULAIN : quel était le grade du précédent concierge ?

- Monsieur Le Maire : il était agent de maîtrise.

- Madame Maryvonne POULAIN : il était agent de maîtrise ?

Et au niveau des astreintes, c'était déjà la même chose que précédemment ?

- Monsieur Le Maire : non. Au départ, Lionel était d'astreinte pratiquement tous les week-ends et puis à un moment donné, il a demandé si c'était possible de diminuer son nombre d'astreintes, donc il y avait un service d'astreintes qui était fait entre le service jeunesse et Lionel.

Donc, c'est pour cela que l'on profite du changement de concierge pour remettre à plat toutes ses astreintes et pour dire de ne plus rencontrer tous les problèmes que l'on a pu rencontrer précédemment.

- Madame Maryvonne POULAIN : au niveau des agents de maîtrise, je ne sais pas j'avais eu une annexe qui m'avait été fournie dernièrement, on en avait six ?

On va refaire une création ?

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : non. En fait, il faut distinguer le grade et le statut sous lequel il est.

Le statut que ce Monsieur a, est un CAE ou CUI.

Il a 57 ans. Le CUI, enfin, le contrat unique d'insertion est un dispositif qui permet à des personnes qui ont perdu leur emploi et qui atteignent minimum 55 ans de pouvoir prétendre à aller au-delà, à la différence du CAE, ou c'est trois fois renouvelable, 6 mois, d'aller au-delà de ces 18 mois, jusqu'à la retraite.

Aujourd'hui, le statut sous lequel est ce Monsieur est un CUI, ce qui signifie qu'il a la rémunération correspondante. Il y a quand même le respect des gens.

Ce Monsieur touche une rémunération, et nous, de la part de l'Etat comme il est en CUI nous percevons une subvention de 90 % sur la rémunération qu'il touche.

- Madame Maryvonne POULAIN : jusqu'à sa retraite ?

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : jusqu'à ce que ce Monsieur prétende à ses droits à la retraite.

Il faut bien différencier son statut du grade qu'il occupe, ce sont deux choses différentes.

Ce n'est pas un titulaire. Les titulaires sont agents de maîtrise, de toute façon vous pouvez le voir dans les tableaux. Ce n'est pas cela.

Est-ce que j'ai été clair ?

- Assemblée : oui.

- Monsieur Le Maire : quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Adopté à la majorité, 4 abstentions.

15) - Reprise de concessions à l'état d'abandon :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la reprise de 28 concessions à l'état d'abandon, celles-ci ayant cessées d'être entretenues et se trouvant dans l'état d'abandon prévu par l'article 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un premier procès-verbal a été établi le 25 janvier 2007, constatant l'état d'abandon de 28 concessions.

- Section A : 226,
- Section B : 5/32/91/170/198/199/384/386,
- Section C : 117/124/130/182/183/184/193/243/269/326/332/377,
- Section D : 149,
- Section E : 48/296/303/336/339,
- Section G : 153.

Un second procès-verbal a été établi le 23 avril 2010 constatant l'abandon des 28 concessions sus mentionnées.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de procéder à la reprise des concessions au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations, les concessions sus mentionnées en état d'abandon.

*- **Monsieur Le Maire** : ça c'est ce que l'on fait habituellement. Il y a 28 concessions qui sont à l'abandon. Il faut que l'on prenne une délibération pour récupérer ces concessions.*

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

16) – Conseil Général – Mutualisation des sites RTE et qualité du service public :

(voir annexe 2)

*- **Monsieur Le Maire** : je pense que vous avez tous eu le courrier de Monsieur DUPILET concernant la mutualisation des sites RTE.*

Si vous en êtes d'accord je vais envoyer un courrier à Monsieur MAILLARD, Président du Directoire, pour l'informer des craintes que l'on a concernant la qualité du service public.

Vu cette mutualisation qui est susceptible d'arriver et surtout la mise en péril de 17 emplois sur le site de LHOMME.

Ça continue de toute façon, tous les services publics sont en train de se mutualiser et les conséquences c'est qu'ils ont tendance à disparaître un peu à droite, à gauche.

Vous en êtes d'accord ?

Adopté à l'unanimité.

17) – Fédération Départementale d’Energie – valorisation des Certificats d’Economie d’Energie :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu’il a reçu un courrier de Monsieur SERGENT, Président de la Fédération Départementale d’Energie relatif à la valorisation des Certificats d’Economie d’Energie.

En effet, certaines opérations, reconnues par les services de l’Etat comme étant porteuses d’économie d’énergie, peuvent bénéficier de Certificats d’Economie d’Energie.

Ces certificats peuvent être valorisés et venir ainsi en déduction des investissements.

La Fédération Départementale d’Energie a décidé d’accompagner les collectivités dans leurs démarches en prenant en charge tout le processus de valorisation et en faisant bénéficier celle-ci des ressources financières qui seront dégagées.

Afin que la FDE puisse conduire cette opération pour le compte de la commune, il est indispensable qu’une délibération soit prise.

Monsieur Le Maire demande donc l’autorisation au Conseil Municipal de prendre cette délibération.

- Monsieur Le Maire : et le dernier point à l’ordre du jour, c’est la valorisation des certificats d’économie d’énergie.

La fédération départementale de l’énergie, FDE, nous sollicite afin de nous accompagner dans leurs démarches et pour prendre en charge tous les processus de valorisation au niveau de l’électricité, pour nous permettre de nous faire bénéficier de ressources financières qu’ils pourraient éventuellement dégager.

Pour leur permettre de nous accompagner, il faut passer une convention avec eux.

Si vous en êtes d’accord, nous allons passer une convention avec pour leur permettre de nous accompagner.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l’unanimité.

Avant de clore ce conseil municipal, je voudrais néanmoins vous donner une petite information concernant l’espace santé.

En ce qui concerne l’espace santé, notre dossier passe au tribunal le 30 juin 2010.

J’ai accepté la proposition des professionnels de santé, à savoir, la nomination d’un expert judiciaire qui va déterminer le montant des loyers et le montant de cession du bâtiment.

Moi, néanmoins, ce que j’ai demandé à notre avocat c’est qu’on fasse un bail rétroactif à septembre 2005.

Parce que je ne voudrais pas au niveau de la collectivité perdre des loyers depuis cette date là.

Je veux bien faire un geste et un effort, mais il faut quand même que la commune récupère l’argent depuis septembre 2005, date à laquelle ils ont pris possession des lieux.

En juillet, dès que j'ai plus d'informations, vu qu'il n'y aura pas de conseil municipal, je veillerai néanmoins à vous transmettre les informations.

Oui Daniel.

- Monsieur Daniel CAPILLON : en ce qui concerne FINAXIOM et AKERYYS, est-ce que vous avez des informations complémentaires ?

- Monsieur Le Maire : oui. Concernant FINAXIOM nous les avons rencontrés, comme je vous l'avais dit, juste après le Conseil Municipal.

Nous avons une réunion de travail avec FINAXIOM et le CAUE pour déterminer quel type de logement nous pouvons faire au niveau de la rue Sadi Carnot.

On devait normalement, se revoir demain matin pour finaliser ce projet.

Mercredi dernier, avec Marc, nous avons reçu Monsieur DUPIRE.

Monsieur DUPIRE, c'est la personne qui a fait l'acquisition de tous les bâtiments BERTELSMAN.

Et quand on a rencontré Monsieur DUPIRE, on a parlé un peu de ce projet de FINAXIOM et il nous a dit « écoutez, moi FINAXIOM, je n'ai plus de nouvelles depuis un certain temps. C'est donc pour cette raison que j'ai mis en location ce bâtiment, c'est pour cela que vous voyez une société qui fait de la vente de voiture ».

Il a également loué des bâtiments à l'intérieur du château de Madame BULTEZ et donc il nous a informé que pour le moment ce n'était pas dans ces projets de vendre ces parcelles.

Nous étions un peu étonnés, car suite aux différentes rencontres que nous avons eu avec FINAXIOM, on était persuadé que les démarches avaient été entreprises entre Monsieur DUPIRE et FINAXIOM.

Et le rendez-vous de demain est annulé.

Ce qui veut dire qu'apparemment FINAXIOM laisse tomber le projet et que pour le moment rien ne sera fait.

J'ai également demandé à Monsieur DUPIRE, si c'était dans son intention à moyen terme d'abattre le château BULTEZ, parce que je lui ai dit que ça faisait quand même partie du patrimoine de la commune et que je trouvais cela dommage.

Monsieur DUPIRE : « non, non, ne vous inquiétez pas, il n'est pas question pour moi de le détruire, parce que je tiens également aux anciennes pierres, donc il n'est pas question qu'on le détruise ».

Voilà pour FINAXIOM. Au niveau d'AKERYYS, on a une réunion avec eux début juillet, mais également avec le CAUE, pour bien déterminer, bien ficeler le projet, parce qu'une proposition comme je vous avais dit au départ ne me convenait pas.

On leur a dit, ils nous ont fait des nouvelles propositions, mais apparemment, le CAUE n'est pas d'accord sur tout, donc, on a une nouvelle réunion début juillet et là également je vous tiendrez au courant.

- Monsieur Daniel CAPILLON : donc, si FINAXIOM n'est plus intéressé, on pourrait peut-être voir pour y placer le service technique ?

- Monsieur Le Maire : non, pas possible. Pas possible, car Monsieur DUPIRE ne veut pas vendre.

Pour le moment, à ce niveau là, nous sommes coincés. C'est dommage, car ça faisait quand même une belle emprise foncière. Je pense que l'on peut y faire un beau lotissement derrière avec des maisons individuelles.

Je pense, de toute façon, avec la discussion que nous avons eue avec Monsieur DUPIRE, je pense que d'ici quelque temps, il voudra se débarrasser de ces terrains.

J'en suis pratiquement convaincu. D'ici trois, quatre ans, on se reverra à ce sujet.

- Monsieur Bernard FINEZ : l'acquisition que l'on a faite, les anciens bâtiments de chez RAINGUEZ, c'est dans un contexte général.

- Monsieur Le Maire : oui, voilà c'est ça. De toute façon, ils étaient intégrés dans le projet de FINAXIOM.

Ca nous permettait de modifier un petit peu la ruelle des soupirs. Rue de La République, on va démolir des habitations donc ça nous permettait de faire un chemin qui allait jusqu'à l'école et qui permettait de rejoindre la rue Sadi Carnot.

Mais bon de ce fait là, pour le moment tout reste en l'état.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : en fait pour les décisions au niveau du vandalisme et du centre ville, il y a le schéma directeur qui sera présenté aux élus le 30 juillet 2010 et le conseil municipal est invité à assister à cette réunion importante.